

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 7 (1977)
Heft: 12

Artikel: En marge d'un problème fondamental : la participation des retraités
Autor: Scherler, A.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-829650>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

En marge
un problème fondamental

La participation des retraités

Si les actions sociales en faveur des personnes âgées se sont développées de manière importante au cours de ces vingt-cinq dernières années, nous avons assisté à la prise en charge et à l'organisation de la gérontologie par une majorité de jeunes adultes doués d'une bonne volonté certaine et la plupart du temps d'une solide formation, mais qui ne pouvaient en aucun cas justifier une expérience vécue de la vieillesse, car si chaque adulte a été un enfant puis un adolescent, il ne peut, heureusement pour lui, pas être un vieillard avant de passer par l'âge adulte.

Cette situation a donné lieu à de nombreuses réflexions qui ont abouti en 1975, au Congrès de l'Association internationale de gérontologie, à une participation majoritaire de spécialistes : médecins, travailleurs sociaux et paramédicaux, économistes, juristes et chercheurs, qui alliaient à leurs connaissances professionnelles, l'expérience de leur âge, souvent supérieur à 60 ans.

Depuis, certains pays ont pris conscience de ce problème et s'efforcent de favoriser l'insertion des personnes âgées dans la promotion et l'exploitation des services les concernant.

Les tout premiers pas ont été faits par l'URSS et les Pays-Bas.

En URSS, la retraite a lieu très tôt, mais le salarié demeure libre de reprendre une activité rémunérée à temps partiel, quand et comme bon lui semble, la question de chômage ne se posant pas.

Aux Pays-Bas, la majorité des personnes qui, depuis plus de cinquante ans, œuvrent en matière de gérontologie sur le plan pratique, sont des retraités.

Lors de la mise au point du VI^e Plan, le Gouvernement français a décidé, dans son programme d'action prioritaire No 15, d'accorder des subsides aux associations de personnes âgées retraitées afin de permettre à celles-ci de réfléchir à l'organisation des activités les concernant dans leur secteur et d'établir un rapport à l'intention des autorités régionales. Ce pro-

gramme a fait l'objet d'une loi, effective depuis le 1^{er} janvier 1977.

A la même date, la République fédérale allemande a publié une loi basée sur la participation des personnes âgées à la gestion et au fonctionnement des établissements médico-sociaux et des organismes spécifiques ; toutefois cette loi, qui soulève un certain nombre d'oppositions chez les adultes, n'accorde pas un droit de décision aux personnes âgées, ce qui fait apparaître une fois de plus l'ambiguïté de la pensée démocratique que révèlent certaines options.

Il est clair que la participation ne peut être valable que lorsqu'elle ne s'arrête pas à des vœux pieux, mais à un pouvoir de décision et que ce pouvoir est normalement réparti au sein d'un organe représentatif consulté « pour le moins 50 % de retraités », spécifie le législateur français, en ajoutant « de niveau social et d'appartenance différents ».

Il est intéressant de constater que la Grande-Bretagne qui a été à l'origine de l'action gérontologique européenne, voit actuellement des travailleurs sociaux exprimer le vœu que la pension-vieillesse soit globalement réduite d'un certain pourcentage et que la somme ainsi obtenue soit attribuée aux services sociaux. Il va sans dire que c'est là une pénalisation qui atteindrait au premier chef les retraités qui ne font pas ou rarement appel à des services sociaux, c'est-à-dire les plus nombreux, puisqu'ils constituent en Europe 75 à 85 % de la population âgée. Cette pénalisation, en portant atteinte aux possibilités économiques déjà restreintes de la majorité des retraités, engendrerait un effet en retour qui aurait pour but d'augmenter le nombre des personnes faisant l'objet d'une dépendance socio-économique et des déficiences de santé qui en résultent. Il est clair que le retraité se doit de mettre ses expériences et sa volonté, non seulement au service de ceux qui en font la demande, tels les « Travailleurs de la paix », mais aussi à celui de la cause de ses contemporains.

A. Scherler

CHRONIQUE DU **MDA**
TIVOLI 8
LAUSANNE
TÉLÉPHONE 23 84 34

Raclette pour tous les aînés du Valais

Le mercredi 14 décembre 1977. Rendez-vous à 9 h. 30 pour départ en car de Sierre, via Saint-Léonard, Sion et les Mayens de Riddes. Après-midi récréatif. Prix Fr. 22.—, car compris.
Menu : une entrée, raclette, dessert. Inscription auprès de Mme R. Spohn, Uvrier, ou aux voyages « Oiseau Bleu » à Sierre, tél. (027) 55 01 50.

Fondue pour tous les aînés de Neuchâtel

Rendez-vous à 11 h. 30, le mardi 13 décembre 1977, à l'Eurotel, avenue de la Gare 15-17, tél. (038) 21 21 21. Prix : Fr. 6.—. Après-midi récréatif. Inscriptions auprès de M. Willy Dubois, Côtes 103, Neuchâtel, tél. (038) 25 54 17.

Fondue pour tous les aînés de Genève

Rendez-vous à 11 h. 30 à la Cave Valaisanne, boulevard Georges-Favon 23, tél. 28 12 36, le vendredi 16 décembre 1977. Prix Fr. 6.—. Après-midi récréatif. Inscriptions auprès du Mouvement des Aînés, Tivoli 8, 1007 Lausanne, tél. (021) 23 84 34.

Les participants régleront les montants dus sur place.